

Santé scolaire

Mme Kawala Agata (infirmière) et Dr Corneloup Marie (médecin)

Tel direct : 03 80 60 42 04

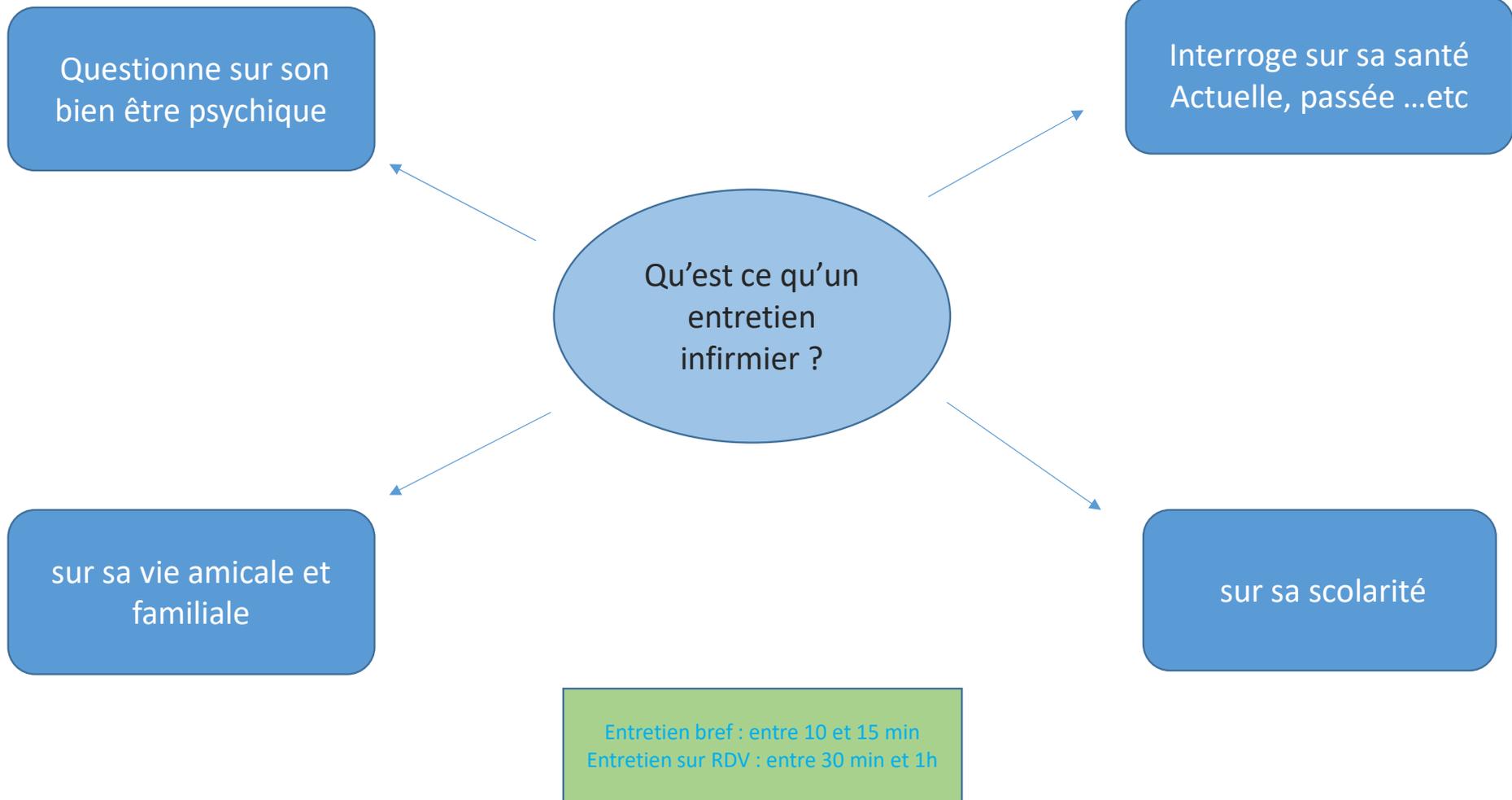
Tel standard : 03 80 60 42 12

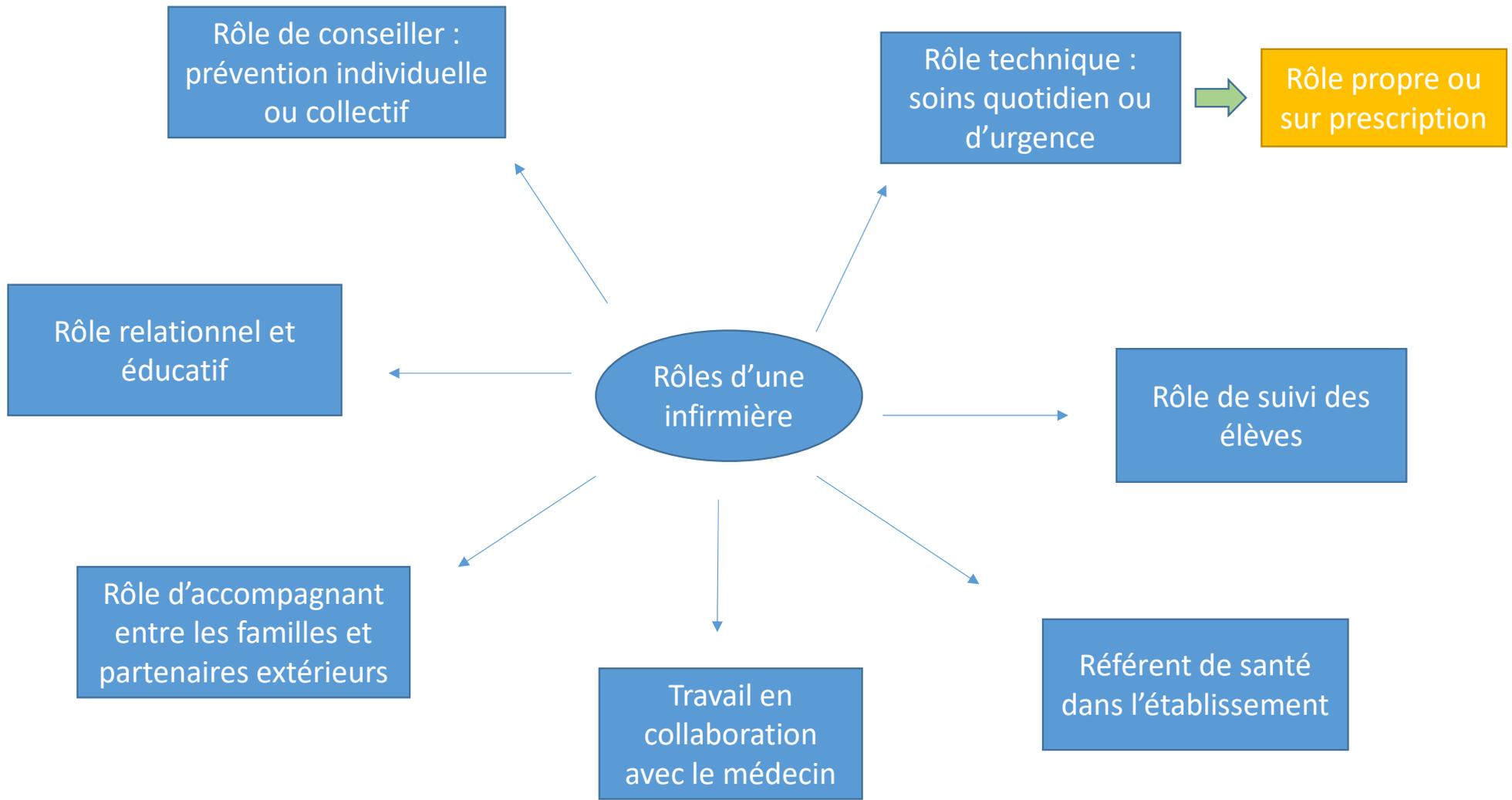
Horaires : lundi, mardi, jeudi : 8h10 à 16h15 et de 20h15 à 21h

Mercredi : 7h30 à 12h30

Vendredi : 8h10 à 16h10

(Astreinte d'internat de 21h à 7h: les lundis, mardis et jeudis)





PAI : Projet d'accueil Individualisé

(Pathologies chroniques, troubles psychologiques et allergies)

- ➔ PAI coché sur la fiche infirmerie et nouveau arrivant : L'infirmière contactera la famille dans les plus brefs délais.
- ➔ PAI non coché sur la fiche infirmerie : Les responsables légaux doivent prendre contact avec l'infirmière (*évittez de téléphoner à la vie scolaire*).
- ➔ Elève déjà présent au lycée avec un PAI : l'infirmière renouvellera automatiquement le PAI s'il n'y a pas de modifications.

PAP : Plan d'Accompagnement Personnalisé

(troubles dit « DYS »)

- ➔ **Si renouvellement** : Les responsables légaux doivent prendre contact avec le professeur principal. Attention : la 1^{ère} page du PAP (partie médecin) doit être présente.
- ➔ **Si 1^{ère} demande** : Les responsables légaux doivent prendre contact avec l'infirmière.
- ➔ **Pour les étudiants (BTS et prépa)** : L'étudiant(e) doit informer l'enseignant référent de classe et l'infirmière.

Handicap : notification MDPH

(GEVASCO- AESH)

Pour les nouveaux arrivants (élèves et étudiants)

Prendre contact avec :

- la direction de l'établissement : 03 80 60 42 12
- l'enseignant référent : ce.referentash21-dijon-nord@ac-dijon.fr